

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 mars 1984

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LES AÉROPORTS

ON DEMANDE DE REVENDRE LES TERRES EXPROPRIÉES DE
MIRABEL

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, j'ai relevé aujourd'hui dans la *Gazette* de Montréal un nouvel exemple d'injustice à l'égard des Québécois. Les agriculteurs de la région de Mirabel, qui ont dû vendre leurs terres au gouvernement pour une bouchée de pain, se battent actuellement pour faire valoir leurs droits en vertu de notre Constitution et leurs privilèges de citoyens canadiens. Il faut condamner le gouvernement pour l'attitude qu'il a adoptée envers les gens de Mirabel, car il a exproprié trop de terrains pour s'en emparer. Le gouvernement n'en a pas fait autant à Pickering, car il sait que les gens là-bas auraient défendu leurs droits.

J'invite le gouvernement à tempérer sa rigueur envers les bonnes gens de la région de Mirabel qui se sont fait enlever leurs propriétés transmises de père en fils depuis des générations. Il faudrait rendre ces terres à leurs propriétaires originaux ou à leurs héritiers afin de conserver à la collectivité son caractère propre. La région de Mirabel a été victime d'une véritable catastrophe, monsieur le Président. Les gens n'en ont retiré aucun avantage. Ils ont perdu sur toute la ligne.

Je demande à la Chambre de présenter une mesure en vue de permettre aux propriétaires originaux de racheter les 50,000 acres . . .

M. le Président: Le temps de parole du député est expiré.

* * *

LES SOINS MÉDICAUX

LE CONTRÔLE DU NOMBRE DE MÉDECINS LICENCIÉS

M. Stanley Hudecki (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, la Canadian Association of Interns and Residents a signalé au comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales une pratique qui est courante sous le régime de la loi sur les soins médicaux et qui, de l'avis de la CAIR, se perpétuera sous le régime de la loi canadienne sur la santé. Ainsi, une province peut contrôler le nombre de praticiens qualifiés en leur refusant un numéro de facturation de soins de santé. Cette pratique existe en Colombie-Britannique.

Fait à noter, ces médecins ont été autorisés à pratiquer par un Collège des médecins et chirurgiens chargé d'évaluer leur formation et de leur délivrer une licence pour pratiquer. Cette pratique n'existe actuellement que dans une seule province, mais elle risque d'être adoptée par toutes les autres, ce qui priverait du droit de pratiquer des médecins qualifiés, nés et formés au Canada.

Dans toutes les provinces sauf au Québec, il leur est loisible de ne pas participer au régime et d'être payés quand même, à condition de ne pas exiger des honoraires supérieurs à ceux du barème autorisé. A mon avis, cette difficulté n'a pas été résolue au cours des délibérations du comité permanent. En toute justice, un médecin dûment qualifié doit pouvoir pratiquer sous le régime des soins de santé, sinon il peut être empêché de gagner sa vie en exerçant sa profession si un autre régime distinct de celui des soins de santé n'est pas établi.

* * *

L'AGRICULTURE

LE FINANCEMENT DE L'EXPOSITION PROVINCIALE DU
MANITOBA

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, cela fait des années que le ministère de l'Agriculture assure un financement insuffisant à l'Exposition provinciale du Manitoba et il est temps que cela change. Les responsables de l'Exposition organisent trois foires par année, dont la Foire royale d'hiver du Manitoba, à Brandon, qui s'ouvrira lundi prochain. C'est la plus importante foire printanière du genre dans l'ouest du Canada et son impact économique sur toute la région de Brandon-Souris est considérable.

Grâce à un groupe d'organisateur dévoués, les trois foires ont prospéré et ont pris de l'expansion. Malheureusement, le financement fédéral ne s'est pas accru en conséquence. L'an dernier, le gouvernement fédéral a versé moins de \$22,000, montant qui n'a couvert qu'une fraction des trois quarts de million de dollars qu'a coûtés l'organisation de l'Exposition. En fait, le financement fédéral n'a presque pas augmenté depuis huit ans.

D'autres expositions qui se tiennent ailleurs au Canada ne souffrent pas d'une pareille insuffisance de financement et rien ne justifie qu'il en soit ainsi au Manitoba. Les trois foires organisées par l'Exposition provinciale du Manitoba sont d'excellente venue, mais les organisateurs savent qu'ils doivent offrir de bons prix en argent pour attirer les meilleurs concurrents et exposants. Cela ne leur sera probablement plus possible si le financement fédéral ne se fait pas plus généreux.